

Règlement du jeu de grattage distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « Barbecue »

Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié au JOPF et sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « BARBECUE » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix du jeu « Barbecue »

Chaque émission de tickets est répartie en deux blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 200 F.CFP.

Article 3 Lots du jeu « Barbecue »

Pour chaque émission, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	2.000.000 F.CFP	4.000.000 F.CFP
1 lot de	100.000 F.CFP	100.000 F.CFP
10 lots de	10.000 F.CFP	100.000 F.CFP
400 lots de	4.000 F.CFP	1.600.000 F.CFP
4 000 lots de	2.000 F.CFP	8.000.000 F.CFP
6 000 lots de	600 F.CFP	3.600.000 F.CFP
19 500 lots de	400 F.CFP	7.800.000 F.CFP
36 000 lots de	200 F.CFP	7.200.000 F.CFP
65.913 lots formant un total de		32.400.000 F.CFP

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur un même ticket.

Article 4 Description du jeu

4.1. Chaque ticket comporte deux étapes de jeu dénommées « Jeu 1 » et « Jeu 2 ».

La surface de jeu du ticket se compose de deux zones de jeu :

- D'un « barbecue », sur lequel se trouve des symboles tels que du poisson, des saucisses, des légumes ;
- Et de « trois pots de sauces ».

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Barbecue » sont des symboles de jeux en rapport avec le thème du barbecue. Au total, dix symboles sont à découvrir avec leur transcription en lettres.

Les sept (7) Symboles gagnants » possibles à découvrir sont : barbecue (gain de 2.000.000 F.CFP), tomate (gain de 100.000 F.CFP), saucisse (gain de 10.000 F.CFP), gant (gain de 4.000 F.CFP), ustensile (gain de 2.000 F.CFP), toque (gain de 400 F.CFP), poisson (gain de 200 F.CFP). Chaque symbole gagnant représente un gain qui est un montant avec sa transcription en chiffre. Les autres symboles découverts sont des symboles « perdants ».

4.3. L'élément inscrit sous la couche grattable de la zone de jeu « Grattez ici », situé sur les trois (3) pots de sauces, est un mot avec sa transcription en lettre. Le mot gagnant est « barbecue ». Le joueur remportera 2.000 F.CFP.

Les autres mots découverts sont des mots « perdants ».

4.4. Première étape de jeu dénommée « Jeu 1 »

4.4.1 Le joueur gratte la zone « Barbecue » et découvre dix symboles, conformément à l'article 4.2.

4.4.2 Le « jeu » est gagnant si le joueur découvre sous la zone « Barbecue », un des sept (7) symboles gagnants, conformément à l'article 4.2.4.4.3

4.4.3 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

4.5. Deuxième étape de jeu dénommée « Jeu 2 »

4.5.1 Le joueur gratte la zone « Grattez ici » et découvre un mot, conformément à l'article 4.3.

4.5.2 Le « jeu » est gagnant si le joueur découvre sous la zone « Grattez ici », le mot « Barbecue ». Le joueur remporte 2.000 F.CFP.

4.5.3 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 21 décembre 2023,

Par délégation de la Présidente-Directrice
Générale de La Française des jeux

Le Directeur Général
de La Pacifique des jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET